

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA BEYOND SRI EQUITY SOLUTIONS

FIA de droit français

Code ISIN : FR0013446739 Part I (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPC nourricier est un Fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître.
- L'objectif d'investissement du FCP consiste à s'exposer aux marchés d'actions européennes, sur une durée recommandée de 5ans min, tout en cherchant à couvrir partiellement les risques de baisse des marchés à l'aide de stratégies optionnelles. *Pour atteindre cet objectif, le FCP investit pour au moins 85% de son actif net dans son Fonds maître DNCA Beyond Engage, dont l'objectif de gestion est "la recherche d'une performance nette de frais supérieure à l'évolution de l'indice EURO STOXX calculé dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée (5ans min), au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille établie, notamment, sur la base de critères d'analyse extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable."* De plus, le FCP dépose une stratégie optionnelle ayant pour objectif d'assurer une couverture partielle des risques de baisse des marchés actions européens (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans le Fonds maître), tout en cherchant à réduire le coût de financement de cette couverture partielle.
- *La stratégie du Fonds Maître consiste à sélectionner, a travers une stratégie discrétionnaire active et responsable, des sociétés dont le partage de la valeur ajoutée semble pérenne et équitable pour les parties et veille à son équilibre. A long terme, une répartition équitable de valeur ajoutée doit permettre aux sociétés de faire croître leur création de richesse et d'avoir notamment une politique de distribution des dividendes régulière. La sélection des valeurs en portefeuille tient compte d'une évaluation interne à DNCA de la responsabilité d'entreprise et de la contribution à la transition durable au moyen d'un modèle d'analyse extra-financière propriétaire. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 thèmes : actionnariale, sociale, sociétale et environnementale. La Transition Durable évalue l'exposition d'une société à des produits/services contribuant positivement à la Transition Durable. Le Fonds maître respecte les contraintes propres au Label ISR et a adhéré au Code de Transparence FIR-AFG disponible sur le site de DNCA. Le Fonds maître se veut opportuniste et combine des gestions Value, Croissance ou Qualité.*
- *Le Fonds Maître s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes en actif net: 75%min des actions émises dans la zone Euro, de 25% max sur des actions émises hors zone Euro, y compris des pays émergents, de 10%max sur des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1md d'Euro, de 25%max en instruments de taux des pays de la zone Euro, de 25%max en obligations et autres titres de créance non notés ou de la catégorie Speculative Grade, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon S&P ou jugée équivalente par DNCA. L'exposition nette du FCP aux actions au travers du Fonds maître et des contrats financiers pourra varier entre 0% et 100%. Il peut recourir à des instruments financiers dérivés à titre de couverture/d'exposition du portefeuille. Le FCP ne recourt pas à des instruments financiers dérivés à des fins de surexposition.*
- Le FCP interviendra sur les marchés à terme dans le cadre d'une stratégie optionnelle de couverture partielle des risques de marchés européens qui combinera différentes stratégies sous-jacentes. La 1ère stratégie est déployée via des positions acheteuses sur des options de vente sur indices actions et/ou des positions acheteuses ou vendeuses sur des contrats à terme sur indices actions. Les options de ventes seront principalement, en date de transaction, de maturité supérieure à 6mois et avec des prix d'exercice proches de la monnaie. La seconde stratégie est déployée via des positions vendeuses sur des options d'achat liés à ces mêmes indices actions. Ces options d'achat seront, à la date de transaction, de maturité inférieure à 3mois en dehors de la monnaie. Cette combinaison de stratégies vise à contenir les baisses des marchés actions auxquels le FCP est exposé, au travers de son investissement dans le Fonds maître. Le gérant est susceptible de modifier la stratégie de couverture utilisée afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion. Cette stratégie peut entraîner une diminution de l'exposition du FCP à la hausse des marchés actions et modifier le profil de performance et de risque du Fonds par rapport au Fonds maître.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 10h30 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions européens.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	1,52%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

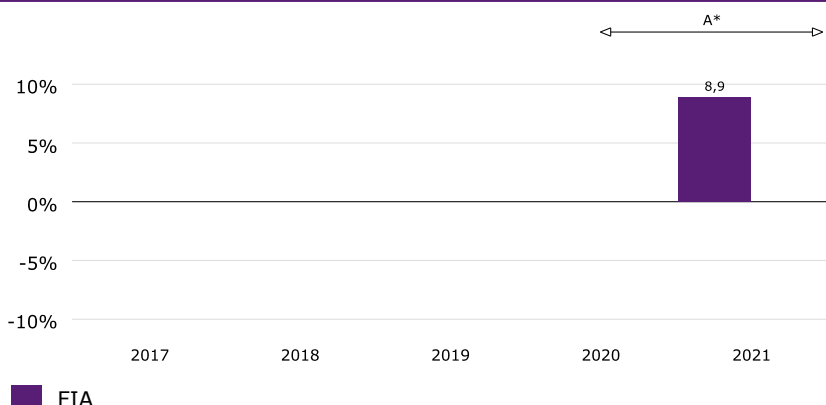
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: A partir du 30 juin, le fonds maître modifie son indicateur de référence (EURO STOXX NR au lieu du STOXX EUROPE 600 NR) et de stratégie d'investissement.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 2020.**
- **Année de création de la part I (C) EUR : 2020.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.